



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 070-247000755-20260928-D2026_113-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 septembre 2026

Budget ANC – Décision modificative n°1

DÉLIBÉRATION

N° 2026-113

En exercice : 37
Titulaires présents : 31
Suppléants présents : 2
Pouvoirs : 3
Absents : 4
Nombre de votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle polyvalente de Saint-Bresson 70280 sur convocation adressée par le Président le 22 septembre dernier.

Le Conseil Communautaire nomme Claudette Faivre-Bazin secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine BAVARD	P		Hassan EL BOUCHEHATI	P		Éric PETITJEAN	P	
Jérôme BERNARD	A		Sophie EL OMRI	P		Sébastien RICHARDOT	SUPP	Thierry MANCASSOLA
Joël BRICE	P		Cédric FAIVRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Frédéric BURGHARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Alain SCHELLE	P	
Michel CALLOCH	P		Marie-Christine FRICHET	P		Yves SIMONIN	P	
Christian CHAMAGNE	P		Sylvie GAVOILLE	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Roland CHAMAGNE	P		Philippe GÉRARD	P		Justine TACLET	P	
Jean-Luc DAVAL	P		Bernard GIRE	P		Daniel TONNA	SUPP	Claude GALMICHE
Marie-Hélène DAVAL	P		Loïc LABORIE	P		Guillaume VILLEQUEZ	P	
Jacques DESHAYES	P		Christophe LEJEUNE	P		Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE	POUV	Frédéric BURGHARD	Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Emilien MONNEY	P				
Dominique DUCHANOIS	P		Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN			

* P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

Au regard du recrutement du nouveau technicien assainissement et de la réaffectation des missions au sein du service assainissement, notamment liée aux enjeux et à l'obligation de réaliser un schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale, il a été décidé de prolonger l'externalisation de l'ensemble des contrôles des dispositifs d'assainissement non-collectif comprenant :

- les études de conception ;
- les contrôles de bonne exécution ;
- les contrôles de bon fonctionnement ;
- les contrôles vente ;
- les contre-visites.

Ces prestations seront sous-traitées auprès d'un bureau d'études spécialisé à l'issue d'une mise en concurrence.

Les crédits n'étant pas inscrits au budget primitif 2026, il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative.

Un crédit de 15 000 € doit ainsi être inscrit en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 (charges à caractère général) à l'article 618 (divers).

Le chapitre sera compensé par le biais de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 15 000 € qui sera réduit d'autant.

La décision modificative ci-dessous est proposée :

SECTION D'EXPLOITATION

Chap.	Article	Intitulé	BP 2026	DM n°1	TOTAL BP
Chap 011/D	618	Divers	70 000 €	15 000 €	85 000 €

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	85 000 €	105 000 €
Investissement	21 000 €	21 000 €
Budget Total	106 000 €	126 000 €

- Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2026

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget Assainissement Non Collectif ;
- AUTORISE Monsieur le Président ainsi que le Trésorier de la CCPLx chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES